

Techniques de Commercialisation

en Contrat de Professionnalisation

Département
TC Marseille

Pour candidater, rendez-vous sur l'application eCandidat.

Métiers / Missions

Cette formation professionnalisante est conçue pour permettre à un étudiant de rentrer sur le marché du travail sur des postes marketing/vente/achat où il peut être amené à :

- Prospecter la clientèle: prospection physique, phoning
- Mener une négociation
- Mettre en place des actions de fidélisation
- Réaliser une étude de marché
- Concevoir des supports de communication...

En fonction du métier et des missions confiées, l'entreprise pourra choisir de conclure un contrat de professionnalisation :

- sur 24 mois avec un étudiant entrant en première année
- sur 12 mois avec un étudiant entrant en deuxième année : un étudiant suivant la formation initiale a la possibilité de basculer en alternance à n'importe quel semestre

La formation

Profil requis

Les étudiants ont réussi leur baccalauréat et souhaitent intégrer le département TC. Ils sont sélectionnés sur leur degré de motivation ainsi que sur leur dossier scolaire.

Formation en contrat de professionnalisation

Les cours sont assurés par le département TC de l'IUT de Marseille. La présence des alternants est obligatoire.

Alternance par semaine :

32 SEMAINES EN ENTREPRISE ET 20 À L'IUT

Durée de la formation

650 h par année soit 1300 h sur 2 ans

Validation - Diplôme national : DUT Techniques de Commercialisation

Employeur intéressé ?

Contactez-nous

Tél: 04 91 28 94 70

gaelle.mery@univ-amu.fr

Nous mettrons tout en œuvre pour trouver, parmi nos étudiants, un candidat autonome, dynamique et motivé pouvant répondre à vos besoins.

Début de la formation universitaire

1^{ère} année : Lundi 16 septembre 2019

2^{ème} année : Lundi 9 septembre 2019

Le contrat de professionnalisation

C'est un contrat de travail dont l'objectif est de favoriser l'insertion par l'obtention du diplôme DUT TC.

Qui peut signer un contrat de professionnalisation ?

- les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus qui souhaitent compléter leur formation initiale
- les demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle Emploi, quel que soit leur âge

Durée du contrat : CDD de 12 à 24 mois.

Le contrat de professionnalisation comporte une période d'essai de 30 jours.

Formation-Evaluation-Accompagnement

La **formation** est partie intégrante du contrat de travail. Elle est obligatoire. Sa durée est de 650 heures/an et se déroule en alternance IUT/Entreprise.

L'**accompagnement** personnalisé est réalisé à raison de deux entretiens (de 1.5h chacun par étudiant) de suivi-bilan pédagogique et professionnel. Ils ont lieu à la moitié et à la fin de la période de formation.

Les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) **prennent en charge financièrement les actions d'évaluation, d'accompagnement et de formation** sur la base de forfaits horaires définis par accord conclu par les partenaires sociaux. Ces actions peuvent également être prises en charge par les Assédic pour les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus.

Rémunération

La rémunération versée au salarié est fonction de son âge et de son niveau de formation, à la signature du contrat.

18-20 ans	65% du SMIC*
21-25 ans	80% du SMIC*
26 ans et +	100% du SMIC*
(ou 85% du minimum conventionnel)	



Les + de la formation TC Marseille

Une formation à taille humaine

Une pédagogie alliant théorie et mises en situation pratiques avec

- recours à des simulateurs de gestion (Business Game & Serious Game)
- conduite en autonomie de projets tuteurés variés et d'actions sur le terrain

La possibilité pour un étudiant de formation initiale de basculer en alternance à n'importe quel semestre

☞ En fonction du métier et des missions confiées, l'entreprise pourra donc choisir de conclure un contrat de professionnalisation :

- sur 24 mois avec un étudiant entrant en première année
- sur 12 mois avec un étudiant entrant en deuxième année

Le programme de Première Année

Semestre 1	Heures
Module 1: Découvrir l'environnement professionnel	
Organisation des entreprises	20
Fondamentaux du marketing	20
Concepts et stratégie marketing	20
Economie générale	20
Droit principes généraux	20
Projet Personnel Professionnel 1	15
Etudes et Recherche Commerciale 1	20
Module 2 : Identifier et Communiquer	
Psychologie sociale de la communication	15
Expression communication culture 1	15
Anglais	15
Espagnol	15
TIC 1	15
Négociation 1	20
Introduction à la comptabilité	15
Math et stat appliquées	15
Activités Transversales 1	12
Semestre 2	
Module 1: Traiter l'information	
Statistiques appliquées, probabilité	15
TIC 2	12
Environnement international 1	15
Distribution	20
Etudes et Recherche Commerciale 2	15
Droit des contrats de la consommation	18
Module 2 : Agir sur les marchés	
Comptabilité de gestion	15
Marketing opérationnel	20
Communication commerciale	15
Expression communication culture 2	15
Anglais	15
Espagnol	15
Module 3: se professionnaliser	
Négociation 2	20
Projet Personnel Professionnel 2	15
Marketing des Services	15
Conduite de projet	18
Projet tuteuré	100
Total Première Année	650 h

Le programme de Deuxième Année.

Semestre 3	Heures
Module 1: Elargir ses compétences en gestion	
Expression communication culture 3	15
Anglais	15
Espagnol	15
Statistiques probabilité appliquées	20
Gestion financière et budgétaire	20
Projet Personnel Professionnel 3	20
Droit commerciale	20
TIC 3	20
Module 2: Développer ses performances commerciales	
Marketing du point de vente	20
Négociation 3	20
Communication commerciale 2	20
Marketing Direct / GRC	25
Environnement International 2	20
Logistique	20
Economie générale 2	20
Activités transversales 2	20
Semestre 4	
Module 1: S'adapter aux évolutions	
Expression communication culture 4	15
Anglais	15
Espagnol	15
Environnement International 3	20
E-marketing	20
Droit du travail	20
Module 2 : Maîtriser les outils de management	
Psychologie sociale des organisations	15
Management de l'équipe commerciale	20
Achat et qualité	20
Stratégie d'entreprise	20
Entrepreneuriat	30
Activités transversales 3	20
Module 3: S'affirmer professionnellement	
Projet tuteuré	100
Stage	10
Total Deuxième Année	650 h

Les conditions de travail

Le temps de travail : La durée du travail du salarié ne peut pas excéder la durée hebdomadaire et quotidienne du travail dans l'entreprise.

Le Tuteur : L'employeur peut désigner une personne qualifiée de l'entreprise pour exercer cette fonction (ou l'assurer lui-même). Elle vise à assurer le suivi du bénéficiaire tout au long de son parcours de formation pour faciliter sa montée en compétences.

Les relations entreprise/IUT :

Différents outils sont mis en place pour assurer un lien permanent entre l'IUT et l'entreprise et suivre la progression du salarié :

- visites en entreprise
- rencontre formateur/tuteur
- Carnet de liaison

Les engagements du salarié et de l'employeur

Pour le salarié :

- travailler pour le compte de son employeur
- suivre l'action de professionnalisation prévue au contrat
- valider ses semestres

Pour l'employeur :

- assurer au bénéficiaire du contrat, une formation lui permettant d'acquérir une qualification professionnelle, et lui fournir un emploi en relation avec l'objectif de la formation
- inclure les actions de formation dans le temps de travail
- appliquer au salarié en contrat de professionnalisation les mêmes dispositions applicables dans l'entreprise aux autres salariés.

Et après le DUT?

Insertion professionnelle ou poursuite d'études en Licences professionnelles, Ecoles de commerce (sur concours), Poursuites d'études à l'étranger...L'étudiant a donc le choix des parcours

Contacts

Département TC Marseille
Chef de département : Laure-Emeline Bernard
Responsable de la Formation : Gaëlle Mery

04 91 28 94 70

laure-emeline.bernard@univ-amu.fr

gaelle.mery@univ-amu.fr